

## H.B.F. Temoigne.

- Citoyen tunisien, technicien à l'U.P. VIII, <sup>militant p.</sup> colonnarisé par continuation a 12 ans de prison en 1968 et en 1974. H.B.F. décide de rentrer dans son pays, la Tunisie le 17/07/77 après 10 ans de <sup>usage non pays</sup> détention en France. Il doit être jugé par la Cour de Sécurité de l'Etat.

Pour nous H.B.F. a le droit de défendre <sup>contre le Doyen de la Section 5 F.</sup> les pp, y compris lui à défaut de droits de l'H. H.B.F. a travaillé au d. de l'imp. en entreprise de l'Etat. Il a voulu rentrer parce qu'il voyait combat dans le T. parce qu'il voulait que ce combat reprenne.

Aujourd'hui H.B.F. devant les juges nous montre l'importance et la fragilité de ce qu'il fait que ce qu'il entend faire.

Vous voulez dire <sup>un</sup> nous combien nous partagerons sa lutte. Combien ce qu'il fait est important pour le d. dans en France et en T. pour l'état de cela entre notre deux pays.



H. B J est zonté ds son pays le ... est  
conté pc qu'il voulait que ds enfants, elevés <sup>en France</sup>  
ne soient pas ds dirigeants. Il est zonté pc qu'il voyait  
que le combat démocratique qu'il menait.

H B j est zonté ds son pays le ... Il = ôté  
zonté par - Il sera jugé le ... par ...

Conte — Ns témoignons ici que ns avons connu  
H. B J Conte ds le combat qu'il a mené  
pour la liberté aux d. démocratiques.  
Contre la répression en Tunisie, en France &  
ailleurs.

— Ns témoignons pcq. ns l'avons connu par  
le travail qu'il a fait par l'expression  
culturelle ds immigrés.

— Ns sommes ds ou immigrés solidaires de  
ds combats qui impliquent le sens peuplés  
électoralement qui exigent le devenir.

ds ou immigrés le lutte qu'il a mené B J.

Ns témoignons ici.

condamné au procès de Septembre 1968 à plus de 10 ans de prison pour  
contumace, puis au procès d'Avril 74 à deux ans de prison, ainsi Ben  
Melj Mechi décide de rentrer dans son pays après une absence de  
plus de onze ans.

Je n'aie plus d'être interrogé par la police, c'est pour cela que  
je redige ce qui s'est passé que mes amis sachent comment j'envisage  
de me comporter.

~~Historique~~ Je me définis comme démocrate, nationaliste et pacifiste

Je me définis comme démocrate en ce sens que j'ai toujours été sensible  
sans parti pris à tous les atteintes aux libertés individuelles  
et d'impression que ce soit en Tunisie qu'ailleurs. C'est pour cela  
que je n'ai ménagé aucun effort par devoir au travail de soutien  
aux victimes de la répression dans le monde et notamment en  
Tunisie

Je me définis nationaliste en ce sens que j'ai pris ma part dans  
les débats qui se tiennent dans et à propos de mon pays aussi bien  
au niveau des choses politiques qu'économiques.

C'est en ce sens que j'ai pris ma part dans le débat qui se  
tient dans le travail culturel et notamment parmi la colonie  
tunisienne en France.

Je me définis pacifiste en ce sens que j'ai toujours mené mes activités  
au grand jour et non au sein d'organisations conspiratives

En effet ces débats et ces activités ont été menés aussi bien  
au sein de l'AEMNA qu'au sein de l'UGET d'avant et  
après 72.